

**COMPTE-RENDU PROVISOIRE CONSEIL DU SECOND DEGRE  
06 NOVEMBRE 2024**

**Ouverture séance à : 16h05**  
**Secrétaire de séance : M. Ragouvin Idriss**  
**Secrétaire de séance adj : M. Fritsch philippe**

**1. Bilan de rentrée Secondaire**

Cf doc joint

**BILAN DE RENTRÉE 2024 SECONDAIRE**

Effectifs réels au 05 octobre :

	EFFECTIFS ÉLÈVES	NB DE DIVISIONS	E/D
Collège	477 élèves	20 divisions	23,9
6ème	116 élèves	5 divisions	23,2
5ème	124 élèves	5 divisions	24,8
4ème	117 élèves	5 divisions	23,4
3ème	120 élèves	5 divisions	24,0
Lycée	278 élèves	11 divisions	25,3
2nde	97 élèves	4 divisions	24,3
1ère	95 élèves	4 divisions	23,8
Term	86 élèves	3 divisions	28,7
Total élèves Secondaire	755 élèves	31 divisions	24,4

Pour comparaison, 2023 :

## BILAN DE RENTRÉE 2023 SECONDAIRE

Effectifs réels au 05 octobre :

	EFFECTIFS ÉLÈVES	NB DE DIVISIONS	E/D
Collège	464 élèves	19 divisions	24.4
6ème	122 élèves	5 divisions	24,4
5ème	124 élèves	5 divisions	24.8
4ème	117 élèves	5 divisions	23.4
3ème	101 élèves	4 divisions	25.25
Lycée	268 élèves	11 divisions	24.4
2nde	95 élèves	4 divisions	23.75
1ère	88 élèves	4 divisions	22
Term	85 élèves	3 divisions	28.3
Total élèves Secondaire	732 élèves	30 divisions	24.4

Mme Campels informe qu'à la rentrée, tous les professeurs étaient en poste, même ceux recrutés à la fin juin ont pu être présents à la rentrée. Actuellement nous gérons une absence longue qui est en cours de remplacement.

### 2. Projets pédagogiques, sorties et voyages 2024-2025

**cf document joint.**

Les différents types de projets de voyages sont présentés (ProZap, voyage de classe, d'élèves volontaires...). Mme Després, représentante des parents, indique qu'il serait intéressant que des projets sur un niveau entier soient encouragés. M. Fritsch, représentant des parents, questionne sur d'éventuels projets de voyage non retenus pour raison budgétaire.

A ce jour, tous les projets sont validés. C'est l'intérêt pédagogique des voyages qui prime. Ces projets ne sont pas encore assez avancés pour savoir s'ils ne sont pas réalisables.

M. Dahmane, DAF, complète les propos : chaque projet sera étudié avec les différents interlocuteurs. L'établissement partage le point de vue des parents : les solutions pour chaque projet seront étudiées avant de devoir y renoncer.

### 3. Calendrier des examens blancs

Présentation faite en conseil pédagogique

Modifications à la demande des coordonnateurs disciplinaires : les examens blancs des enseignements de spécialité s'enchaîneront lors de journées banalisées en semaine (et non le samedi matin).

Ce calendrier est susceptible d'être modifié en fonction du calendrier des examens ponctuels, non connus encore ce jour (en attente validation Madame la Rectrice de Montpellier). Dès la mi-mai, les épreuves pour les élèves de terminale se succéderont, ainsi que celles, à partir de juin, pour les élèves de 1ère et de 3ième. Certaines épreuves entraîneront pour le secondaire une banalisation totale des cours pour les autres classes, en raison de l'impossibilité d'avoir assez de salles et d'enseignants pour assurer dans des conditions satisfaisantes les cours et l'accueil des élèves (priorité donnée aux examens). Le déplacement du DNB blanc de février n'est pas envisageable. Ce choix de date a été vu en Conseil pédagogique et validé en termes de positionnement, de rythme pour les élèves, d'avancée dans les programmes. Ce choix repose également sur la volonté de ne pas supprimer les cours des autres niveaux en corrélation avec la disponibilité des salles et des professeurs surveillants les épreuves.

M. Ragouvin indique que pour les parents ayant des enfants en classes à examens (3e, 1ere, terminale), il faut être prudent sur tout départ anticipé ou réservation de billets d'avion avant d'avoir eu le calendrier (des devoirs blancs ou des examens officiels).

Avis du CSD sur le calendrier : favorable

### 4. Oral DNB

Proposition de date (validée par conseil pédagogique) : 05 et 06 juin 2025

Avis du CSD : favorable

### 5. Calendrier du stage en entreprise des élèves de 2<sup>nde</sup>

2 dernières semaines de juin. Mme Campels rappelle que c'est un stage d'observation et informe qu'une dérogation à ces dates ne peut qu'être exceptionnelle, selon le projet de l'élève.

Avis du CSD : favorable

### 6. Questions diverses

Représentants des parents :

#### 1. Calendrier brevet blanc

**Le brevet blanc des 3e tombe la veille des vacances de février. Il y a des familles qui partent en France le soir même, serait-il possible de décaler les dates au mercredi / jeudi plutôt qu'au jeudi / vendredi ?**

Rép : l'amplitude horaire des épreuves n'est pas supérieure à celle de l'établissement, les élèves termineront donc au plus tard à 16h le vendredi, ce qui ne doit pas avoir d'impact sur le départ possible des familles.

## 2. Les langues au lycée

Depuis cette rentrée, pour le niveau 1ère et Terminale, il n'y a plus que 2 niveaux de japonais possibles quand, jusqu'à la 2nde, il y en avait 5, sans compter SIJ (Madame Terada fait de son mieux pour adapter son cours aux différents niveaux de ses élèves qui se retrouvent du coup en "japonais LV3-AD LVC/A" avec des disparités évidentes car originaires de divers niveaux de 2nde).

Concernant l'allemand ou l'espagnol, s'il est poursuivi en LVC en 1ère et Terminale, au bénéfice du japonais qui passe alors en LVB, il faut en suivre l'enseignement par le CNED.

Comment ces réductions d'offres se justifient-elles quand le LFI Tokyo, tout au contraire, nous dit proposer un panel de langues et de combinaisons toujours plus diversifié ?

Rép : concernant les LVC, l'établissement, dans sa carte de formation validée par le ministère de l'éducation nationale, n'a jamais proposé de LVC espagnol ou allemand, il n'y a donc eu aucune réduction de l'offre proposée. L'an dernier, un sondage avait été fait auprès des familles de 3ème pour connaître leur éventuel intérêt pour une demande d'ouverture d'une LVC espagnol et le très faible nombre de réponses positives ne nous a pas permis de déposer une telle demande. Pour le japonais, il y a bien différents niveaux de langues en fonction d'une part des choix de LV (A, B ou C) effectués par les élèves et conformes à la réglementation du baccalauréat (les LV étant évaluées en contrôle continu) et, au sein de chaque groupe, des compétences des élèves, dans la limite des possibilités des emplois du temps des élèves et des enseignants et du nombre d'élèves concernés.

Pour les élèves de Terminale, il n'y a pas de changement par rapport à la 1ère, il s'agit de la poursuite des parcours choisis en 2023-2024.

## 3. Apprentissage des kanjis

Pourrait-on officialiser dans le programme de la SIJ l'objectif en nombre de kanjis étudiés par année. Notre compréhension est comme suit, merci de corriger si les chiffres sont différents.

### Apprentissage des kanjis en SIJ

Année Horaire Manuel (\*) Kanjis appris Achèvement (\*\*)

Sortie du Primaire 642 30%

6ème 4h00 Tome 5 193 39%

5ème 3h00 Tome 6 191 48%

4ème 3h00 Collège 1 220 58%

3ème 3h00 Collège 1&2 220 69%

2nde 3h00 Collège 2 220 79%

1ère 2h30 Collège 2&3 220 89%

Terminale 2h30 Collège 3 230 100%

TOTAL 2136

\*: Le manuel utilisé en classe est le 新しい国語.

\*\*: Taux d'achèvement par rapport à l'objectif national.

Il n'est bien sûr pas question de s'aligner sur le programme national mais ce taux d'achèvement est un paramètre important pour la population dans l'évaluation de la qualité de l'enseignement de la SIJ du LFI Tokyo.

**Pour référence, l'objectif de l'éducation nationale est de 1024 kanjis dit « d'éducation » (教育漢字/ Gakushū kanji) en fin de primaire (Shogako) pour finir avec 2136 kanjis dit « communs » (常用漢字/jōyō kanji) en fin du lycée, ce qui le minimum pour être considéré comme “alphabète” dans la société civile.**

Rép : cette question des kanjis n'est pas du ressort d'une instance mais relève d'une part des textes officiels, d'autre part de la responsabilité pédagogique de l'équipe enseignante. En SIJ, comme en SIA, l'objectif attendu est C1 en fin de terminale et les équipes travaillent à cet objectif. La SIJ n'est pas uniquement l'apprentissage de kanjis mais l'apprentissage d'un programme complet défini auquel les enseignants ne peuvent déroger.

#### 4. Exposition aux écrans

**Le Chromebook est-il vraiment nécessaire à l'éducation des ados de 2nd? L'exposition aux écrans étant un problème quotidien de contrôle et tension.**

Rép : c'est une décision qui a été prise lors des différentes instances réglementaires de l'établissement. Le chromebook est un outil professionnel, dont les lycéens se servent beaucoup et qui leur est demandé obligatoirement dans certains cours. Pour diminuer l'exposition aux écrans, il faut avant tout réfléchir à leur utilisation récréative. A noter qu'il y a diverses actions à ce sujet (10 jours sans écran par exemple au primaire : projet proposé également au CVLC pour le secondaire).

#### 5. Communication électronique tardive

**Est-il possible aux enseignants d'éviter les mails tardifs ou de programmer leurs mails à des horaires raisonnables ? Les notifications automatiques sur téléphone/PC ne sont pas les bienvenues au moment du coucher... nouvelle note, devoirs... est ce bien le bon moment ?**

Rép : cette demande sera communiquée aux enseignants. Les élèves ont en effet également droit à la déconnexion.

Mme Després ajoute qu'il s'agit de communication tardive ou de devoir sur pronote à 18h ; or chaque élève n'est pas sur pronote en continu. Cela engendre des angoisses chez les élèves.

#### 6. Association Sportive

**Pourquoi seuls les 6èmes n'ont-ils pas accès à de l'AS ? Chaque niveau devrait se voir proposer une possibilité de sport dans le cadre de l'AS (et non des clubs extérieurs qui coûtent cher et que toutes les familles ne peuvent pas se permettre de payer).**

Rép : chaque enseignant d'EPS, dans son service, a 3 heures hebdomadaires d'AS (comme en France). Au vu des emplois du temps de cette année, et afin de pouvoir donner satisfaction au plus grand nombre d'élèves, il a été décidé de proposer des activités d'AS à partir de la 5ème uniquement, ce qui a permis de proposer une carte d'activités plus étoffée.

Les 6ème, dans la continuité du cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) ont eu accès à une offre spécifique sur le périscolaire, et adaptée à leur emploi du temps.

Pour l'instant, l'AS est une activité à la charge du lycée (et donc de l'intégralité des familles) mais avec son développement et l'augmentation de ses frais liés à un grand nombre d'inscriptions et d'activités, une autre organisation et un autre fonctionnement devront être trouvés, y compris en terme de financement. Pour comparaison, en France, l'inscription à l'AS est payante et les frais engendrés par son fonctionnement sont couverts par cette inscription et non par le budget des établissements scolaires.

## 7. Permanences

**Pourquoi les permanences ne sont-elles pas obligatoires (ou au moins partiellement) ? Serait-il possible de mettre à disposition de plus de classes ou d'environnements surveillés / au calme pour que les enfants puissent travailler ?**

Rép : L'établissement a fait le choix il y a plusieurs années de permettre aux élèves d'utiliser leur temps scolaire en s'organisant eux-même. Leur permettre ainsi de gérer leur rythme et d'utiliser les espaces en autonomie (salle d'étude, CDI, terrains de sport, hall du gymnase).

Pour le travail, il existe la salle d'étude, ouverte du matin au soir tous les jours de la semaine, sous la surveillance d'un AED et qui offre les conditions nécessaires pour du travail au calme. Le CDI peut également permettre cette possibilité. Le CVLC de l'année dernière avait également demandé la possibilité de pouvoir travailler dans le hall du gymnase pour les élèves qui le souhaitaient. Espace forcément plus bruyant, mais qui convient à certains.

Nous pouvons bien évidemment restreindre cette liberté en fonction des situations individuelles, à la demande des familles ou sur décision des équipes.

Il arrive également que pour les lycéens ayant des examens, nous permettons l'accès à des salles de classe en autonomie, après avoir complété un papier de suivi en vie scolaire.

## 8. Échanges ADN AEFÉ

**Les échanges ADN AEFÉ sont-ils reconduits cette année ? Quel calendrier pour les élèves et leurs familles ?**

Rép : l'établissement est volontaire mais il n'y a pas eu encore de communication de la part de l'AEFE pour cette année.

## 9. Poids des cartables

**Plusieurs parents ont fait des retours sur le poids du sac à dos de leurs enfants collégiens, en particulier ceux qui ont beaucoup de temps de transport.**

- **Qu'en est-il de la mise à disposition aux élèves des manuels numériques ? Le lycée les a depuis le 20 septembre et nous sommes le 6 novembre.**

- **Les enseignants peuvent-ils être attentifs au matériel demandé aux élèves pour les cours (multiplication des cahiers, taille des classeurs, ...) ?**

Rép : concernant le poids des cartables, le message sera relayé auprès des enseignants mais ces derniers y sont en général très attentifs (demande d'un manuel pour 2 par ex ou de laisser le classeur dans le casier). Chaque élève a un casier à sa disposition.

Les manuels numériques ne sont pas encore à disposition de l'établissement (en cours).

## 10. Conseils de classe

**Pouvez-vous confirmer les modalités de Conseil de classe pour le secondaire ce premier trimestre ? Présentiel ou visio-conférence ?**

Rép : les conseils de classe, comme les rencontres parents -professeurs, continueront à se tenir en distanciel (décision discutée et prise en conseil pédagogique).

Mme Després demande s'il est possible de le discuter par trimestre. Elle estime que l'on perçoit davantage les dynamiques dans l'équipe pédagogique lors des conseils de classe en présentiel.

## 11. Organisation FLESCO en 6ème

**Est-ce qu'il serait possible que les cours de FLESCO en 6ème ne soient pas mis à la place d'un enseignement obligatoire ? Je comprends les contraintes liées à l'organisation des emplois du temps, mais je ne comprends pas qu'une heure de FLESCO remplace 2 heures d'un enseignement obligatoire, en l'occurrence le sport. Et si ça devait être le cas, pourquoi ne pas le faire à la place d'une heure de français, ce qui me semble plus logique. Ou pourquoi ne pas regrouper les élèves qui ont besoin du cours de FLESCO dans une même classe de 6ème, ce qui serait beaucoup plus facile à gérer au niveau des emplois du temps. Par ailleurs, serait-il possible qu'il y ait une meilleure communication de l'établissement vis-à-vis des changements d'emploi du temps. Mon fils a appris que le cours de FLESCO allait remplacer son cours de sport en consultant son emploi du temps. Il n'y a eu aucune communication préalable de la part de l'établissement sur ce changement, ce qui a généré beaucoup de stress (sachant qu'au départ, le FLESCO avait été mis sur son heure de repas, encore une fois sans communication préalable).**

On ne peut regrouper les élèves à profil Flesco dans une même classe (gestion de l'hétérogénéité, élèves arrivants en cours d'année, effectifs des classes...). Il a été décidé de prioriser la maîtrise du français sur les cours habituels avec bilan en fin de trimestre. Le placement des heures Flesco dépend aussi de l'emploi du temps des intervenants. Les créneaux sont positionnés dans la mesure du possible sur des heures d'étude. Les enseignants Flesco en charge du dispositif communiquent avec chaque famille sur l'intégration de l'élève dans le dispositif et des échanges ont lieu avec les familles expliquant l'emploi du temps, les modalités, le suivi et les objectifs. Afin d'éviter tout malentendu ou une mauvaise communication, la même procédure va être appliquée au secondaire qu'au primaire, avec la formalisation systématique d'un PPRE (programme de réussite éducative) qui déterminera les modalités, l'organisation, les objectifs attendus, ainsi que l'engagement de la famille. Les parents sont parties prenantes du PPRE et signataire du document.

Pour rappel :

- Les élèves peuvent participer à une heure ou deux heures selon leurs besoins.
- Ils sont intégrés dans le dispositif sur recommandation de leurs professeurs (PP, professeur de français).
- Selon les progrès des élèves, ils peuvent quitter le dispositif (ou on peut réduire la prise en charge).
- Un bilan est fait en conseil de classe et sur le bulletin par l'intervenant.

## 12. Latin en 5ème

**Pouvez-vous rappeler l'historique de l'évolution de l'enseignement du latin en 5ème au LFIT ?**

**Aujourd'hui les élèves ont 1h de LCA obligatoire alors que l'option n'est pas obligatoire en France et que nos élèves ont déjà des EDT extrêmement chargés.**

Par un vote du conseil d'établissement, cet enseignement a été ramené depuis 2023 à 1 heure hebdomadaire (et non 2 heures). Il relève d'un choix pédagogique de l'établissement, validé par le CE, avec l'obligation pour tous les élèves de 5ème de bénéficier d'un d'EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) sur les langues et cultures de l'Antiquité. L'option latin n'est possible qu'à partir de la classe de 4ième. Si ce choix de l'établissement n'apparaît plus comme pertinent, il faut alors une décision en ce sens des instances ad hoc (avis du conseil pédagogique, du conseil du second degré et vote du conseil d'établissement).